

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Martine Bou-anich, Maire de Paule.

1/ Le conseil a fait le point sur la rentrée scolaire 2020/2021 au RPI Paule-Plévin et se réjouit de la hausse des effectifs.

2/ Accord du conseil pour le reversement à l'association Lum&Style de l'aide de 2000 € accordée par le Département des Côtes d'Armor pour l'animation Kanol Tan organisée cet été à Lansalaün et autour du canal.

3/ Le conseil a pris acte des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC), de l'élimination des déchets relevant de la gestion intercommunale. Ces rapports sont consultables en mairie.

4/ Les tarifs de la redevance d'assainissement 2021 ont été fixés comme suit :

- Abonnement 50 €
- + 1 €/m3 d'eau consommée

5/ Accord du conseil pour le renouvellement des contrats de Chenil service (fourrière animale) et Air Control Ouest (maintenance VMC des bâtiments communaux).

6/ Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune à l'ALECOB (Agence Locale de Maîtrise de l'Energie du Centre Ouest Bretagne) pour un coût de 1.20 €/habitant.

7/ Le conseil a accepté le devis présenté par la société Sano&Pharm pour le remplacement du défibrillateur. Il sera installé près de la salle polyvalente au lieu de la mairie conformément au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, qui stipule que les ERP classés en catégorie 4 sont soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe au 1er janvier 2021.

8/ Une commission a été mise en place pour travailler sur la refonte du site internet de la commune.